

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2025

PAGE 1/5

P.V. n° 4

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. ALLOSSE – DARMON - EREAU – HUS - LABBE – RAMBAUD - SIMON – THEBAULT - TOURRETTES.

Excusés : M. MARQUES – RISPAL

Assiste : M. BOUARD (Président Délégué)

Administratifs : Mme MATHIEUX – M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr), le droit d'examen étant de 116 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

### COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

### VOIR SYSTEME FINAL

( **5** QUALIFIES POUR LA FFF )

**176 Engagés (dont 1 club évoluant en CN U19)**

<b>06/09/2025</b>	<b>Tour Préliminaire</b>	<b>15</b>	matches avec	<b>30</b>	clubs			
<b>20/09/2025</b>	<b>1er Tour</b>	<b>80</b>	matches avec	<b>15</b>	clubs	<b>145</b>	entrants	<b>B</b>
<b>04/10/2025</b>	<b>2ème Tour</b>	<b>40</b>	matches avec	<b>80</b>	vainqueurs			
<b>18/10/2025</b>	<b>3ème Tour</b>	<b>20</b>	matches avec	<b>40</b>	vainqueurs			
<b>01/11/2025</b>	<b>4ème Tour</b>	<b>10</b>	matches avec	<b>20</b>	vainqueurs			
<b>22/11/2025</b>	<b>Finale Régionale</b>	<b>5</b>	matches avec	<b>10</b>	vainqueurs			
		170	matches			175	engagés	
<b>exempts A (1) :</b>	<b>CN U19</b>	Stade Poitevin F.C.						
<b>entrants B (145) :</b>	<b>Parmi U18 R1, U18 R2, U17 R1, U17 R2 + Districts.</b>							

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2025

PAGE 2/5

### Homologation des rencontres du Tour Préliminaire

La Commission homologue les résultats des 15 rencontres du Tour Préliminaire qui s'est disputé le 6 septembre 2025.

Elle note toutefois les forfaits suivants :

- Match n° 54152799 – Jarnac Sports Football / Tonnacq. Lussantaise du 06/09/2025
- Match n° 54152808 – St Sever Sa / Lescarien Fc du 06/09/2025
- Match n° 54152811 – Alliance Du Moron Fc / Loubesien Fc du 06/09/2025

### Application de l'amende réglementaire de 54€ pour chaque club ayant déclaré forfait.

### Tirage au sort du Tour n°1 :

La Commission effectue ce jour le tirage au sort des 80 rencontres réparties par zone géographique (6 groupes).

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 20 septembre 2025 à 15h00.**

**Il ne sera pas joué de prolongation.** En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but.

Les arbitres seront désignés aux moindres frais par les C.D.A des clubs recevants et les arbitres assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

### **REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [competfna@lfna.fff.fr](mailto:competfna@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ATTENTION !!!**

- **Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer seize joueurs (5 remplaçants dont un gardien de but) sur la feuille de match. Seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match.**

- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.
- LA REGLE DES REMPLACES-REMPACANTS S'APPLIQUE.
- La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Gambardella Crédit Agricole (compétition Nationale).

La Coupe Gambardella Crédit Agricole est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant :

- à un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que **les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,**
- ou un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts. Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF

- Le nombre de joueurs « mutation » est réglé par l'article 160 des R.G. de la F.F.F.
- Les ententes et les groupements sont autorisés.

## CHAMPIONNATS

### Mise en place de compétitions interdistricts

Après discussions, les orientations suivantes sont envisagées :

- *Suspension pour l'instant de l'idée des interdistricts U13 et U17*
- *Mise en place d'interdistricts en U15*

La commission préconise 6 secteurs 79 et 86, 23 et 87 et 19, 16 et 17, 24 et 47, 33 seul et 40 et 64.

Pour l'instant il n'existe qu'un seul interdistrict entre le 24 et le 47 et bien sûr une compétition en Gironde.

Le projet passe par son écriture et des présentations aux commissions jeunes des districts et au bureau de la Ligue (représenté par 4 présidents de district).

- *Mise en place d'interdistricts en U18*

Le projet des interdistricts U18 s'appuie sur l'expérience de la Corrèze et de la Haute Vienne qui ont mis cette compétition en place cette saison. Les joueurs U16, U17 et U18 peuvent participer ainsi que 3 joueurs U19.

Cela permet de faire jouer les U18 car beaucoup de districts n'ont pas de compétition U18 et les joueurs de cette catégorie, si le club n'a pas de U19, sont obligés de jouer en seniors.

Ce projet permettrait d'atténuer ce problème ; et surtout, la suppression à moyen terme du championnat U18 R2.

## COUPES RÉGIONALES

### Préparation des modalités des coupes U16, U15 et U14

#### Coupe U16 :

- Participation obligatoire pour les 24 équipes R1 et les 40 équipes R2
- Tirage des 16 poules géographiques de 4 équipes avec 1 ou 2 équipes R1 par poule
- Les 3 matchs de poule sont programmés les 18/10, 01/11 et le 22/11
- Les premiers de chaque poule sont qualifiés pour 1/8 de finale le 7/02
- Fin de compétition avec les 1/4 le 04/04, 1/2 le 18/04 et la finale le 30/05

#### Coupe U15 :

- Engagement obligatoire avec 163 équipes de District, 30 R2 et 30 R1 soit 223 équipes
- Premier tour le 18/10 avec 95 matchs et 33 exempts (3 R2 et 30 R1)
- Les tours suivants sont programmés sur le calendrier des compétitions jeunes avec une finale le 30/05

#### Coupe U14 :

- Participation obligatoire pour les 105 équipes évoluant en U14 Ligue
- Tirage des 24 poules de 4 équipes et des 3 poules de 3 équipes
- Les 3 matchs de poule sont programmés les 18/10, 01/11 et le 22/11
- Les premiers de chaque poule et les 5 meilleurs deuxièmes joueront les 1/16 de finale le 13/12

**Cette date du 13/12 sera rajoutée au calendrier et présentée au prochain comité de direction avec la modification du règlement.**

- Fin de compétition avec les 1/8 le 07/02, 1/4 le 04/04, 1/2 le 18/04 et la finale le 30/05

*Les tirages des trois coupes est programmé le mardi 30/09 à 9H30 par la commission pour un premier tour le 18/10.*

**EXAMEN DE LA DEMANDE DE L'U.A. COGNAC FOOT à intégrer le championnat U18 R2**

La Commission prend connaissance d'une demande de l'U.A. COGNAC FOOTBALL souhaitant bénéficier d'une place vacante en poule B sur le championnat U18 R2.

La Commission rappelle les différents modes de repêchage sportif avec les propositions de combler les absences d'engagement jusqu'aux 2<sup>nd</sup> des Districts U17 1<sup>er</sup> Niveau.

Elle constate que le club de l'U.A. COGNAC n'avait aucune équipe U17 engagée la saison passée, ne pouvant rendre légitime une accession U17 vers un niveau U18 Régional.

**Elle ne peut que répondre donc défavorablement à cette demande.**

Le Président,  
**Patrick DEMARET**



Le secrétaire de séance,  
**Vincent VALLET**



Procès-Verbal validé le 19 Septembre 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.

